

ACME - Pays des Paillons

COMPTE-RENDU de l'AG du 02/03/2020

101 adhérents en 2019

18 présents, 37 représentés à l'AG.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée débute à 19h30.

En préambule,

- remerciements à ceux qui ont pu être présents, et à ceux, empêchés, qui ont transmis leur pouvoir
- une pensée émue pour nos deux amis qui nous ont quitté : Jean-Philippe Le Forestier et André Quattrocchi.

I. RAPPORT MORAL

1. ACME est impliquée :

- dans le Conseil de Développement du Pays des Paillons, dont Anne-Marie (présidente), Nadine et Jean-Jacques sont membres actifs.

- dans le projet LEADER et son GAL : abandonné (ce que nous regrettons) depuis la délibération du Conseil Communautaire du 07/02/2019

- dans les diverses commissions (CLIS, CSS, CLI) concernant Lafarge, Vicat, Brenntag, les carrières (en tant que représentant de GADSECA)

- dans le collectif créé fin janvier 2018 à propos des problèmes de circulation (plus ou moins en dormance à l'heure actuelle)

- dans le collectif créé à l'initiative du conseil de développement pour la sauvegarde de la ligne de chemin de fer Nice-Breil etc

- dans le groupe de travail du conseil de développement pour la mise en place d'un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope) concernant les plateaux de La Lara, Tercier, la Caussiniera (voire plus)

2. Les actions en 2019 :

a)- Le travail sur les ZAE : ébauché fin 2017, il a vu son terme par la présentation publique du 7 mai 2019, dans les locaux de la CCPP. Il a donné lieu à une synthèse papier, également publiée sur notre site internet.

Ce travail a permis de mettre en évidence, outre la vitalité des nombreuses entreprises présentes sur le territoire, des problématiques communes sur la question environnementale. En effet, les accès, la signalétique, la sécurité, les problèmes de circulation/déplacements et la dévalorisation des ZAE représentent une base de travail commune entre entreprises, propriétaires bailleurs, élus, associations pour faire avancer les choses dans le bon sens.

ACME propose la création d'une charte des ZAE (co-construite avec entrepreneurs, élus, riverains, propriétaires des terrains et associations) à inscrire dans le futur Scot et qui aurait pour but d'organiser et valoriser l'activité économique du Pays des paillons dans le respect de l'environnement entre autre (et sous toutes ses formes).

b)- Brenntag, ZAE de La Roseyre 1

- enfin, une suite à nos divers courriers ! : réunion multipartite à la mairie annexe de la Pointe de Contes, le 09/01/2020 M. le sous-Préfet reconnaît légitime notre demande d'être informés régulièrement sur les activités de cette entreprise classée Seveso seuil bas, comme d'avoir des réponses à nos questions ; il est convenu entre toutes les parties qu'il y aurait une réunion annuelle de ce type.

Mme Henry (DREAL) nous fait part des inspections qu'elle a réalisées sur le site.

Il est convenu que la prochaine réunion d'information pourrait porter sur les alertes et informations des riverains en cas d'accidents sur site.

c)- Le terrain Millo, ZAE de La Roseyre 1

- suite à nos courriers, Mme Henry (DREAL) s'est rendue sur place. Les balles de déchets utilisées en combustibles de substitution par la cimenterie Vicat ne doivent pas être stockées en si grand nombre. Une autorisation est donnée pour une quantité plus conforme. Cette décision s'explique par la pénurie des endroits où stocker les déchets dans le département. Pénurie qui n'est pas unique, cf plus bas la question des déchets encombrants. Millo semble donc avoir été rappelé à l'ordre mais il continue ses activités de stockage de terres diverses et variées qui impliquent de trop nombreux transports, et beaucoup trop de poussières. M. Millo n'a toujours pas répondu à nos divers courriers, nous allons donc réfléchir à une autre façon d'obtenir un rendez-vous. Nous avons également appris que la terre stockée ne va plus chez Lafarge : non conforme à l'arrêté préfectoral et au cahier des charges établi avec l'entreprise !

d)- Le site Algora, ZAE de La Roseyre 1

- actuellement , on peut dire que le site déborde de déchets divers et variés.

Suite à nos courriers, Mme Henry s'est rendue sur place et a constaté le trop grand tonnage de déchets reçus. Mais... le département est en situation de crise (!) et ne sait plus où envoyer ses déchets... Donc, l'activité d'Algora à Contes est tolérée, voir entérinée... Nous continuerons à surveiller. D'autant que nous avons pu voir sur internet :

- sur le site d'Algora : cette entreprise incite ses clients à venir sur le *site ICPE* de Contes !!! ce qui est une **tromperie** : ce site n'est pas classé ICPE !, il est bien trop petit et, au départ, c'est seulement un site secondaire. En fait, le site mère de Mandelieu a brûlé, il est fermé, et ils sont en train de chercher une solution pour le remplacer...

- Nous avons trouvé divers sites de diverses communes de la Métropole incitant à déposer les gravats sales qui ne sont plus acceptés par la Métropole entre autres ici à Contes chez Algora !!

Nous suivons cette affaire de près car nous ne pouvons entériner que ce site devienne l'exutoire des déchets de la quasi totalité du département.

e)- S&C, ZAE de Plan de Peille

- Suite à nos derniers courriers adressés à M. le préfet, la DREAL, M. le maire de Drap, M. le président de la CCPP, et le Ministre d'Etat de Monaco, une nette amélioration de la situation est observée. Nous espérons qu'il s'agit d'une amélioration notable et surtout pérenne !

A l'occasion du courrier adressé à M. Lavagna, président de la CCPP, nous réitérons notre souhait de voir acté dans le DOO du Scot actuellement en révision que soit prévu quelque chose de « cadrant » pour les zones d'activité (entreprises et propriétaires bailleurs).

f)- Les cimenteries :

Nous avons réitéré notre demande de CSS pour les cimenteries : il devrait y en avoir une dans le courant de l'année .

- visite de la carrière Santa Augusta de Vicat :

suite à note demande le directeur de l'usine a organisé une visite sur place. Nous avons pu associer deux membres de l'association « Les amis du rail » pour qu'ils puissent poser leurs questions sur l'influence possible des tirs de mine sur les ouvrages d'art de la ligne qui se trouvent à proximité de la carrière. Il s'avère qu'il n'y a pas de risque notable et que des personnels de la SNCF ont déjà, par le passé, été conviés à vérifier l'innocuité des tirs de mines.

- visite « tir de mine » à la carrière Pimian de Lafarge :

suite à des plaintes de riverains que nous avons fait remonter, nous avons été invités à assister à un tir de mine sur la carrière, en présence de la société qui s'en occupe. En effet, Lafarge a externalisé les tirs et les mesures à la Société Dynamic Consult International, aussi bien sur la carrière de Pimian que sur celle de Drap. Nous avons pu noter les précautions prises. Et un appareil de mesure a été placé durant 3 mois à proximité de la carrière, chemin de l'Euze : pas de dépassement des normes, toujours en deçà.

h)- Les consultations publiques :

- Blausasc, enquête publique préalable à modification du PLU de Blausasc pour création d'installations sportives au Col Pelletier.

En gros, il s'agissait d'obtenir la conformité pour pouvoir réaliser un stade de foot au col Pelletier.

Nos recherches nous ont permis de nous rendre compte qu'il y avait un besoin créé par la pénurie monégasque de terrain d'entraînement pour son équipe féminine de foot.

Nous avons donné un avis favorable pour transformer le site de l'ancienne déchetterie en stade à condition toutefois qu'il soit précisé

- QUI peut être utilisateur des installations (commune de Blausasc et autres communes CCPP ?)
- QUI financera les installations (commune de Blausasc ?)
- QUI financera l'entretien de ces installations (commune de Blausasc ?)
- Si le terrain est dévolu régulièrement à des équipes étrangères à la CCPP, y aura-t-il ou pas accords financiers (de quels types) ?
- Et que, dans l'avenir, le terrain reste la propriété de la commune de Blausasc.

- Peillon, contournement de Borghéas, consultation publique

Nous avons donné notre préférence pour « le parcours à double sens avec giratoire, solution avec

enrochement ».

Nous en avons profité pour insister sur les autres points qui mériteraient d'être réglés dans la foulée :

* **la vitesse excessive** sur la RD 2204 qui **impacte fortement l'accès au Quartier Andrio**, et **la sécurité des accès à la ZAE**

* **les entrées/sorties de la ZAE de Plan de Peille** sur la RD 2204 : envisager un aménagement

* **la création d'une passerelle piétonnière** pour accès piéton au lycée et à la gare du Fontanil. (aussi bien pour les étudiants que pour les habitants qui utilisent le train comme transport).

Ces derniers points d'ailleurs ont donné lieu à une rencontre avec l'ingénieur responsable de la DDE et à des courriers envoyés au président du conseil départemental, les maires de Drap, Blausasc, Peillon, le président de la CCPP et notre conseiller départemental.

i)- Participation à la journée ESS au collège de Contes :

sollicités par le principal adjoint du collège et en collaboration avec la CCPP, service déchets, nous avons animé une matinée sur le tri des déchets. Présentation de l'intérêt du tri, de comment se fait le tri, distribution de mémoires, stop pub, réponses aux questions...

j)- Les actions pour la sauvegarde de la ligne Nice-Breil-... :

- participation à la journée du 6 octobre à Breil avec les italiens
- participation à la chaîne humaine, le 9 décembre 2019 au rond-point de Cantaron avec la distribution du dépliant d'information sur la ligne, son intérêt...
- participation aux actions du collectif créé à l'initiative du conseil de développement pour la sauvegarde et la promotion de la ligne.

k)- Actions pour la mise en place d'un arrêté préfectoral de protection du biotope :

- au printemps, participation à une journée sur le plateau Tercier pour observation de la biodiversité
- pendant les mois suivants : participation aux rencontres avec les maires des communes qui seraient concernées : Drap, Peille, Peillon, la Trinité, Nice et la Métropole

C'est dans le cadre du conseil de développement que nous menons et participons à ces actions. Il se trouve qu'en ce qui concerne ces plateaux, nous nous trouvons quasi en superposition avec la carte de protection nécessaire des réserves stratégiques en eau, document réalisé par le SMIAGE durant les derniers mois.

Nous insisterons pour que ce périmètre soit bien délimité et figure dans le Scot comme périmètre à sanctuariser.

l)- La création de notre site internet

cette création a été décidée lors de la dernière AG. C'est l'agence ÉBÈNE qui s'est occupée de le construire. Nous l'avons présenté publiquement le 9 décembre 2019 (mairie annexe de la Vernea).

A partir de ce site, nous avons réalisé une maquette d'en-tête pour nos courriers et nos cartes de visite.

Les retours que nous avons sont bons, le site est bien perçu.

m)- La problématique des déchets sur notre territoire


en novembre 2019, les élus de la CCPP ont saisi le conseil de développement sur cette problématique en soulignant la grave crise qui existe dans le 06, la délocalisation forcée du traitement des ordures ménagères, la situation de quasi monopole d'Algora pour les encombrants...


En nous signalant le surcoût global de cette situation de crise qui est de 600 000 € représentant 13-14 % du budget total du service.

Plusieurs pistes de réflexion ont été abordées et méritent d'être creusées :

- comment réduire la production de déchets non dangereux ?
- comment travailler sur les notions de prévention/réduction ?
- comment inciter les citoyens à plus et mieux trier ?
- comment communiquer pour inciter aux bonnes pratiques ?

Une des idées retenues est d'informer sur les coûts des traitements. C'est ainsi que nous pouvons communiquer sur l'exemple du papier :

Exemple du papier		
	1- papier abandonné en dépôt sauvage	PLUS DE 250€/T
	2- papier jeté dans la poubelle marron	170€/T
	3- papier mis dans la borne de tri sélectif	46€/T
	avec recettes de 212€/T	



n)- Réunion à la DREAL, février 2020 :

Suite à notre adhésion GADSECA, et à une rencontre de GADSECA avec Mme Henry de la DREAL, il a été décidé que des rencontres régulières entre associations et DREAL auraient lieu. Celle de février nous a informés sur la façon de travailler de la DREAL, le nombre de sites SEVESO dans le 06 (2 seuils haut et 8 seuils bas). Une large place a été faite à la crise des déchets dans le département : un groupe de crise a été formé en fin d'année 2019, et un groupe de travail pour la recherche de solutions pérennes va nouveau se réunir à partir de début 2020. Il est à noter que le préfet ne peut sembler-il imposer quoi que ce soit aux communes ou aux IPCE...

o)- Les sorties :

- Sources de Sainte-Thècle en juin 2019. Visite guidée par Véronique Muller (Office de tourisme de Peillon et adhérente d'ACME).
- Savonnerie Marius Fabre à Salon de Provence, sur la fabrication du savon de Marseille selon la tradition
- et Musée des Gueules Rouges de Tourves (mines de bauxite) en septembre 2019.

p)- Nos participations aux foires de Contes :

- **mai 2019** : recyclage et fabrication maison de produits d'entretien (moins d'emballages), distribution des sacs de tri (CCPP), distribution de –'échantillons de produits faits maison et des recettes de fabrication.

Grand succès !

- **septembre 2019** : déplacements et sauvegarde de la ligne Nice-Breil...

Stand co-animé avec Les Amis du rail

500 signatures récoltées pour la pétition pour la sauvegarde de la ligne

3. Les actions prévues en 2020 :

- rendu à la CCPP de nos réflexions sur la réduction des déchets et les incitations qui vont avec.
- suivi des ZAE et ce qui s'y passe
- participation aux travaux du conseil de développement`
- participation aux actions du collectif pour la sauvegarde de la ligne
- participation aux travaux en vue de l'obtention d'un APPB pour les plateaux Tercier, Lara...
- des propositions de partenariat ont été faites auprès de l'office de la jeunesse de Contes (on attend les réactions), une prise de contact devrait se faire avec les musée de Contes
- organisation d'un cycle de conférences pour inciter le public à diminuer ses déchets (mais pas que...). Des contacts ont d'ores et déjà été pris. Une subvention sur les fonds parlementaires va être demandée pour nous aider.
- distribution de matériel pour inciter à diminuer les quantités de déchets produits : gourdes réutilisables, kits de produits d'entretien à faire « maison », distribution de recettes,...
- participation aux 2 foires de Contes, celle de mai sera axée sur la diminution des déchets
- et le 16 mai également, un stand sera tenu à Peillon sur le même thème
- participation à la journée de l'environnement de « Graines de fermiers » à Peille, le 11 avril
- idée de participer à un nettoyage du Paillon (en partenariat)
- organisation d'au moins une sortie

D'ORES ET DÉJÀ, NOTEZ SUR VOS AGENDAS LES DATES DU 11 AVRIL À PEILLE ET DU 16 MAI À CONTES (FOIRE) ET À SAINTE-THÈCLE, OÙ VOUS POURREZ NOUS RENCONTRER SUR NOS STANDS. NOUS VOUS Y PROPOSERONS ENTRE AUTRES DES GOURDES/BOUTEILLES RÉUTILISABLES ET KITS DE PRODUITS D'ENTRETIEN À FAIRE MAISON À TRÈS BAS PRIX.

OPTIQUE = INCITER À LA DIMINUTION DES EMBALLAGES NOTAMMENT EN PLASTIQUE.

Le rapport moral est soumis au vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés.

II. RAPPORT FINANCIER

Les **charges** s'élèvent à 6 883,66€.

Les **produits** s'élèvent à 4741,55€, dont 2 subventions municipales (Contes et Châteauneuf Villevieille, respectivement 2000€ et 150€). Ces aides indispensables marquent l'intérêt des communes pour le travail fourni par ACME et nous ont permis de mener nos actions de sensibilisations et d'études diverses.

La **perte** de l'exercice 2019 s'élève à 2 142,11 €.

Elle sera imputé au compte report à nouveau.

Le rapport financier est soumis au vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés.

III. ELECTIONS AU CA

Sont démissionnaires :

Nadine Broch, Jean-Jacques Brustié, Michel Félix.

Ils se représentent tous les trois ainsi que Alain Peluso et Michel Dubois.

Ils sont élus tous les 5, pour 3 ans, à l'unanimité des présents et représentés.

IV. MONTANT DE L'ADHESION

Pour 2020, le montant de l'adhésion est unanimement maintenu à 10€.

V. AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE

L'assemblée autorise unanimement l'association à ester en justice, le cas échéant. C'est le CA qui est décisionnaire et l'association est représentée par son ou sa présidente.

VI. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'assemblée générale est close à 21h45.

Et nous partageons le pot de l'amitié : comme toujours, bonne ambiance, plaisir de se retrouver et convivialité ! Merci à nos marmitons ! Nous citerons Bernadette, Annie et Michelle.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, nous nous permettons d'insister pour le renouvellement de votre adhésion afin d'avoir le plaisir de vous compter toujours parmi nous.

N'oublions pas que pour représenter réellement une force dans le paysage environnemental, il nous faut être nombreux (au plus nous représentons de personnes, au plus nous avons des chances d'être écoutés).

La présidente,
Nadine Broch,